

Commune de Soultzmatt-Wintzfelden

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden de la séance du lundi 02 mars 2026

Date de la convocation : 26 février 2026

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 17 puis 19

Procurations : 2

Présents

M. Jean-Paul DIRINGER, maire,
M. André SCHLEGEL, Mme Stéphanie HANGARTER, M. Raymond HECK, Mme Aurélie MURE, M. José FREUDENREICH, adjoints au maire,
M. Jean ACHATZ, M. Antoine HIGELE, Mme Marie-Christine LUTHRINGER, Mme Brigitte KLEIN, M. Gilles RINNERT, Mme Corinne AUREGGIO, M. Vincent SCHWALLER, Mme Marjorie STANEK, Mme Danielle SCHULTZ, M. Yannick KRUST, Mme Sophie GALLIER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Franck EULERT, Mme Zoé SCHREIBER, arrivés en cours de séance.

Ont donné procuration :

M. Franck EULERT a donné procuration à Mme Stéphanie HANGARTER
Mme Zoé SCHREIBER a donné procuration à Mme Marjorie STANEK,

Assistent à la séance :

Mme Valérie COITE-BRUCKERT, secrétaire générale des services.
M. le représentant de la presse locale.



Le deux mars deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de Soultzmatt convoqué en date 26 février 2026, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DIRINGER, Maire, en mairie.

M. Jean-Paul DIRINGER ouvre la séance à 19h, en saluant cordialement l'assemblée et la remercie pour sa présence.

Il salue également :

- Madame Valérie Coite Bruckert, Directrice Générale des Services, qu'il remercie pour la préparation et la rédaction des rapports,
- M. François Bachmann, représentant la Presse régionale,

- Laurence, Paul et Gérard, collègues Adjointes Honoraires,
Ainsi que son épouse, Nadine, qui a souhaité assister à cette dernière séance du Conseil Municipal.

Il réitère ses plus vives félicitations à Yannick Krust à l'occasion de son 50ème anniversaire, qu'il a fêté le 25 février dernier et à Gilles Rinnert qui a fêté son anniversaire le 14 février dernier, jour de la Saint Valentin.

Enfin, M. le Maire énumère les pièces remises à l'assemblée :

- le planning des réunions et manifestations à venir et connues à ce jour.
- la copie de 4 pages du Bulletin Municipal de Talheim concernant nos différents échanges au cours de l'année 2025
- l'invitation pour les tenues des bureaux de votes
- la copie du courrier de félicitations adressé aux organisateurs de la 1ère cavalcade de Carnaval de Soultzmatt. Il félicite également les organisateurs de la cavalcade de Wintzfelden qui a eu lieu avec succès samedi dernier.

Il excuse, M. Franck EULERT, Mme Zoé SCHREIBER et précise qu'ils rejoindront la séance plus tard et d'ici là donnent délégation respectivement à Stéphanie HANGARTER et à Marjorie STANEK.

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

Puis, il est passé à l'ordre du jour, qui s'établit comme suit :

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu des commissions réunies du 26 janvier et du 23 février 2026
3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 02 février 2026
4. Compte-rendu des délégations d'attribution au Maire
5. Budget principal - Compte financier unique 2025
6. Budget annexe « Exploitation forestière » - Compte financier unique 2025
7. Aménagement de la 2ème tranche d'une piste verte reliant Soultzmatt à Wintzfelden : avenant n° 3
8. Demande d'agrément d'un nouveau permissionnaire pour le lot de chasse n° 4
9. Acquisition de la parcelle cadastrale section 3 n° 265/101- périmètre de protection du captage d'eau de Soultzmatt
10. Cession de la parcelle cadastrée section 27 n° 79/8 à la SCI DALLER MATHIEU
11. Acquisition de la parcelle cadastrée section 20 n° 925/344 - régularisation foncière rue Grünling
12. Délimitation d'un secteur réservé à l'installation d'activités de soin
13. Recours devant le tribunal administratif - Projet de déplacement du Lapidarium
14. Projet de convention 2026-2028 - Confédération Régionale Apicole d'Alsace
15. Demandes de subventions
16. Mise à disposition d'une archiviste itinérante du centre de gestion 68
17. Divers : point sur les procédures PLU en cours et les projets en cours



Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au Conseil municipal de désigner Mme Valérie COITE BRUCKERT, en qualité de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

à l'unanimité des membres présents ou représentés, de désigner Madame Valérie COITE BRUCKERT, en qualité de secrétaire de la séance.



Point n° 2 : Approbation des comptes-rendus des commissions réunies du 26 janvier et 23 février 2026

Les comptes-rendus des commissions réunies du 26 janvier et 23 février 2026 ont été remis à tous les conseillers.

Aussi est-il proposé d'en approuver la rédaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés, **approuve** les **comptes-rendus des commissions réunies du 26 janvier et 23 février 2026**.



Point n° 3 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 02 février 2026

Le procès-verbal du conseil municipal du 02 février 2026 a été remis à tous les conseillers, préalablement à la séance.

Aussi est-il proposé au Conseil Municipal d'en approuver la rédaction.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement et à l'unanimité des membres présents ou représentés, **approuve** le **procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 02 février 2026**.

Le registre est signé.



Point n° 4 : Compte-rendu des délégations d'attribution au Maire

Conformément à la délibération du 28 mai 2020 et du 10 juillet 2020, l'assemblée est informée que le Maire a utilisé la délégation de compétences que le Conseil municipal lui a accordée en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

a) Attribution de marchés publics

- *Jardinière route de Westhalten - sinistre*

Le devis présenté par PBM concernant l'acquisition de jardinières à remplacer route de Westhalten suite à un sinistre a été accepté et signé pour un montant de 2 154,86 € TTC.

- *Corbeille jaune - aire de jeux*

Le devis présenté par SEMIO concernant l'acquisition de corbeille jaune afin de compléter la poubelle présente à l'aire de jeux rue du Vignoble a été accepté et signé pour un montant de 600,00 € TTC.

- *Coffret électrique extérieur - salle des fêtes de Soultzmatt*

Le devis présenté par Dépannages GOLLENTZ concernant la mise aux normes du coffret électrique extérieur de la salle des fêtes de Soultzmatt a été accepté et signé pour un montant de 735,00 € TTC.

- *Eclairage - parvis Eglise Soultzmatt*

Le devis présenté par PONTIGGIA concernant la mise en place de quatre projecteurs au niveau de la porte latérale de l'Eglise Saint Sébastien a été accepté et signé pour un montant de 1 182,00 € TTC.

- *Chemins ruraux*

Les devis présentés par EARL André Olivier et Sarl Habecker concernant la réfection de chemins ruraux ont été acceptés et signés pour un montant de 3 777,60 € TTC.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

b) Déclarations d'intention d'aliéner soumises à droit de préemption urbain.

- Section 50 parcelles n°438, n°444 et n°445 sise 1, chemin du Klosterrain à Wintzfelden avec respectivement 1 are 04, 4 ares21 et 8 ares 32 - annexe 1
- Section 50 parcelle n°774 sise 4, rue des Primevères à Wintzfelden avec 8 ares 23 - annexe 2

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Point n° 5 : Budget principal - Compte financier unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le compte financier unique 2025 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année écoulée, conformément aux décisions prises par le conseil municipal.

- En fonctionnement, l'année 2025 est marquée par un maintien des dépenses et des recettes, hors écritures de cessions.
- En investissement, on note une augmentation des dépenses en raison des projets engagés. Ainsi d'importants travaux ont été réalisés en 2025, tels que :
 - les travaux de réfection des sols de la salle 3 de la maison des associations et de la salle des fêtes de Wintzfelden,
 - la mise en place de WC automatique au cimetière,
 - la poursuite de l'aménagement de la 2^{ème} tranche de la piste verte,
 - l'installation de l'ascenseur, la réfection des sanitaires de l'école de Soultzmatt,
 - l'aménagement du parvis de l'Eglise de Soultzmatt,
 - la rénovation du logement du Presbytère de Wintzfelden,
 - les travaux de réhabilitation des ateliers municipaux et la mise en place des panneaux photovoltaïques,
 - la finalisation des travaux de la rue du 1^{er} REC, du pont d'accès à la salle des fêtes et du plateau sur chaussée route de Westhalten,
 - la réfection des chemins ruraux,
 - l'engagement de l'opération de construction du hangar de stockage pour les associations et de l'extension du périscolaire.

L'ensemble des investissements ont pu être financés par les recettes d'investissement sans augmentation des taux d'imposition.

Monsieur le Maire présente le détail des coûts des écoles, du périscolaire, des associations et du SDIS pour l'année 2025 (annexe 1) et fait état des projets d'investissement achevés et débutés en 2025 en indiquant les montants totaux des opérations (annexe 2).

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal élit à l'unanimité M. André SCHLEGEL,

Premier Adjoint au Maire, en qualité de président de séance, avant que ne s'engage le vote sur le compte financier unique 2025

- *M. le Maire quitte la table des délibérations pour permettre le vote du compte financier unique 2025.*

M. André SCHLEGEL demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant l'examen du compte financier unique 2025.

Sur avis favorable des Commissions Réunies du 23 février 2026, et en l'absence d'observation, de remarque ou de question, M. André SCHLEGEL propose à l'assemblée d'approuver le document présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres votants présents ou représentés,
(*M. Jean-Paul DIRINGER, maire, ne prenant pas part au vote*)

- **d'approuver** le Compte Financier Unique 2025 comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025		POUR MÉMOIRE 2024
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	2 344 604,67 €	2 168 310,97 €
RECETTES	3 095 452,43 €	3 026 178,64 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	750 847,76 €	857 867,67 €
EXCEDENT REPORTE	10 463,00 €	40 750,85 €
DEFICIT REPORTE		
EXCEDENT DE CLOTURE	761 310,76 €	898 618,52 €
DEFICIT DE CLOTURE		
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	3 338 040,95 €	2 207 566,66 €
RECETTES	3 852 245,38 €	2 875 274,17 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	514 204,43 €	667 707,51 €
EXCEDENT REPORTE		
DEFICIT REPORTE	1 135 200,28 €	1 802 907,79 €
EXCEDENT DE CLOTURE		
DEFICIT DE CLOTURE	- 620 995,85 €	- 1 135 200,28 €
RESULTAT DE L'EXERCICE F+I	1 265 052,19 €	1 525 575,18 €
RESULTAT D'ENSEMBLE	140 314,91 €	- 236 581,76 €
DEPENSES REPORTEES	685 220,10 €	385 400,00 €
RECETTES REPORTEES	891 485,83 €	632 445,00 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	346 580,64 €	10 463,24 €

- **de déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

M. le Maire rejoint la séance

Au nom de l'assemblée, M. André SCHLEGEL remercie et félicite Monsieur le Maire pour sa rigueur dans le suivi des affaires communales et pour sa bonne gestion des finances de la commune.

Monsieur le Maire remercie les adjoints pour leur engagement et pour la confiance qui lui est accordée ainsi que l'ensemble des conseillers municipaux pour leur participation active aux débats au moment de prendre les décisions.

Par ailleurs, il remercie Mme Valérie COITE BRUCKERT, directrice générale des services et le personnel administratif et technique qui met en œuvre les décisions de l'assemblée.

Annexe 1

Participation de la commune aux charges scolaires, périscolaires, des associations et du SDIS

ECOLES	247 912,99 €
PERISCOLAIRE - Fonctionnement	146 446,46 €
PERISCOLAIRE - Remboursement investissement	104 848,60 €
PERISCOLAIRE	251 295,06 €
ASSOCIATIONS - Frais de fonctionnement	58 436,00 €
ASSOCIATIONS - Investissements	96 502,00 €
ASSOCIATIONS - Aides diverses	16 890,00 €
ASSOCIATIONS	171 828,00 €
SDIS - Participation de la commune	56 729,29 €
TOTAL	727 765,34 €

Grandes opérations achevées en 2025 et restant à réaliser	
TOTAL	5 077 634,97 €
Achevées	
Réhabilitation et extension des ateliers municipaux	568 973,57 €
Installation panneaux photovoltaïques ateliers municipaux	65 373,00 €
Rénovation logement presbytère Wintzfelden	160 388,88 €
Installation ascenseur + réfection sanitaire et extension toilettes mixte PMR +sol préau	544 034,11 €
Vidéo-protection urbaine et des bâtiments communaux	243 027,40 €
Aménagement parvis de l'Eglise St-Sébastien de Soultzmatt	814 454,77 €
Rue du 1er REC	308 333,40 €
Plateau sur chaussée rue de Westhalten	107 174,82 €
Démolition et reconstruction pont accès salle des fêtes	308 082,06 €
Réfection sol maison des associations	26 936,30 €
Réfection sol salle des fêtes de Wintzfelden	53 376,00 €
Chemins ruraux 2025	40 349,92 €
Reprise des plateaux et enrobés divers	102 533,10 €
WC automatique cimetière	62 349,60 €
En cours	
Piste verte Soultzmatt-Wintzfelden - 2ème tranche	899 643,40 €
Extension ALSH	290 830,60 €
Hall de stockage	414 619,44 €
Lapidarium	250 000,00 €



Point n° 6: Budget annexe « Exploitation forestière » - Compte financier unique 2025

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget annexe « Gestion Forestière » de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que les dépenses de fonctionnement prennent en compte le transfert au budget principal 2025 d'un montant de 100 000 € ;

Monsieur le Maire relève à nouveau le bon résultat du budget forêt pour l'exercice 2025. Il tient également à préciser que sur le mandat qui vient de s'écouler ce budget a réussi à dégager un résultat excédentaire exceptionnel par rapport aux mandats précédents. Il remercie M. HECK, adjoint en charge de la forêt, et M. WEHRLLEN, agent ONF, pour la bonne gestion ayant mené à ces résultats.

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit à l'unanimité M. Raymond HECK, Adjoint au Maire, en qualité de président de séance, avant que ne s'engage le vote relatif au compte financier unique 2025 du budget annexe «Exploitation forestière ».

- *M. le Maire quitte la table des délibérations pour permettre le vote du compte financier unique 2025*

Monsieur Raymond HECK demande à l'assemblée s'il y a des remarques concernant l'examen du compte financier unique 2025 - Budget annexe Exploitation Forestière.

En l'absence d'observation, de remarque ou de question, et sur avis favorable des Commissions Réunies du 23 février 2026, Monsieur Raymond HECK propose à l'assemblée d'approuver le document présenté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres votants présents ou représentés,
(M. Jean-Paul DIRINGER, maire, ne prenant pas part au vote)

- **d'approuver** le Compte Financier Unique 2025, arrêté comme suit :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025		POUR MÉMOIRE 2024
FONCTIONNEMENT		
DEPENSES	380 671,71 €	510 246,38 €
RECETTES	428 846,64 €	420 221,53 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	48 174,93 €	-90 024,85 €
EXCEDENT REPORTE	110 435,51 €	200 460,36 €
DEFICIT REPORTE		
EXCEDENT DE CLOTURE	158 610,44 €	110 435,51 €
DEFICIT DE CLOTURE		
INVESTISSEMENT		
DEPENSES	7 630,00 €	5 312,50 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-7 630,00 €	-5 312,50 €
EXCEDENT REPORTE	11 419,09 €	16 731,59 €
DEFICIT REPORTE		0,00 €
EXCEDENT DE CLOTURE	3 789,09 €	11 419,09 €
DEFICIT DE CLOTURE		
RESULTAT DE L'EXERCICE F+I	40 544,93 €	-95 337,35 €
RESULTAT D'ENSEMBLE	162 399,53 €	121 854,60 €
DEPENSES REPORTEES	0,00 €	0,00 €
RECETTES REPORTEES	0,00 €	0,00 €
EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	162 399,53 €	121 854,60 €

- **de déclarer** toutes les opérations de l'exercice 2025 définitivement closes.

M. le Maire rejoint la séance

Au nom de l'assemblée, M. Raymond HECK remercie et félicite Monsieur le Maire pour sa bonne gestion.

Monsieur le Maire remercie à son tour M. Raymond HECK pour son engagement et la confiance accordée. Il tient également à saluer le travail et la collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF) et les exploitants forestiers.



Point n°7 : Aménagement de la 2^{ème} tranche d'une piste verte reliant Soultzmat à Wintzfelden : avenant

Dans le cadre du projet d'aménagement de la 2ème tranche d'une piste cyclable reliant Soultzmatt à Wintzfelden, le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 novembre 2024, a approuvé l'attribution du marché de travaux à l'entreprise LINGENHELD TP SA pour un montant de 675 800,34 € TTC.

En cours de chantier, des prestations supplémentaires s'avèrent nécessaires et font l'objet d'un avenant comme suit :

- Réalisation d'un enrochement pour un montant de 4 824,00 € HT soit 5 788,80 € TTC.

Sur avis favorable des commissions réunies en date du 23 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- d'approuver l'avenant n° 3 d'un montant de 4 824,00 € HT soit 5 788,80 € TTC au marché de travaux attribué à l'entreprise LINGENHELD TP SA, portant le montant initial du marché après les avenants n° 1, 2 et 3 de 675 800,34 € TTC à 899 643,40 € TTC,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant n° 3 au marché de travaux,
- de dire que les dépenses en résultant seront imputées au budget principal au compte n° 2315/155.



Point n° 8 : Demande d'agrément d'un nouveau permissionnaire pour le lot de chasse n° 4

M. Vincent ENDERLIN, adjudicataire du lot n° 4 a sollicité l'agrément de :

- M. Baptiste ROTH, demeurant 2c, rue de Silberthal à Steinbach, en qualité de permissionnaire ;

A l'appui de ces demandes, l'intéressé a transmis l'ensemble des pièces administratives nécessaires.

Par ailleurs, il nous informe de la démission de Messieurs Patrick et Lilian MULLER, permissionnaires.

Sur avis favorable des commissions réunies du 23 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'émettre** un avis favorable à la demande sous réserve de l'avis des membres la Commission Communale Consultative de la Chasse.



Point n° 9 : Modification de la délibération n° 6b du 1^{er} juillet 2024 - fixation du prix de cession et d'acquisitions des terrains objets de l'enquête publique

Il est rappelé que par délibération du 1^{er} juillet 2024 le conseil municipal avait validé le principe de l'acquisition par voie d'acte de vente en la forme administrative de la parcelle cadastrée section 3 n° 265/01 d'une superficie de 9 ca propriété des cts Jean-Marc LAMEY afin de permettre la mise en œuvre du périmètre de protection immédiate de la source dite Soultzmatt.

Madame le juge du livre foncier en date du 07 janvier 2026 a fait parvenir en mairie une ordonnance intermédiaire par laquelle elle sollicite la modification de l'acte transmis qui devra justifier de la radiation de certaines clauses inscrites au livre foncier sur la parcelle objet de la vente.

Pour permettre lesdites radiations et finaliser la vente, il convient de recourir à un acte notarié en lieu et place de l'acte administratif initialement prévu.

Sur avis favorable des commissions réunies en date du 23 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

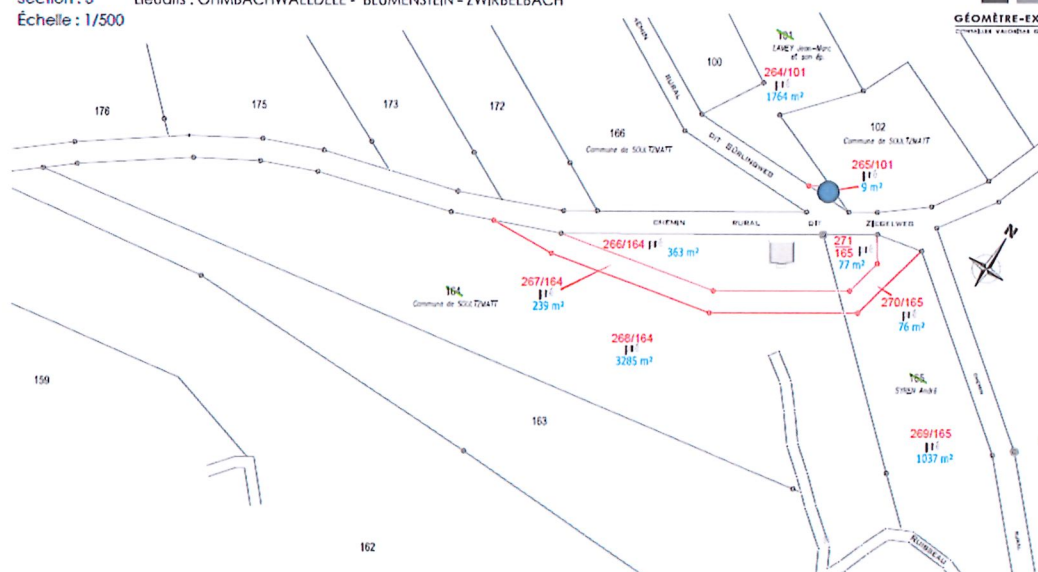
A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **de valider** la modification de la délibération n° 6b du 1^{er} juillet 2024 en ce sens que la vente de la parcelle cadastrée section 3 n° 265/101 sera désormais réalisée par acte authentique notarié,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **de dire** que les frais et débours afférents aux radiations et à la rédaction de l'acte de vente seront à la charge de la commune,
- **de confirmer** que l'ensemble des autres dispositions de la délibération initiale demeurent inchangées.

Commune de SOULTZMATT

Section : 3 Lieudits : OHMBACHWAELELE - BLUMENSTEIN - ZWIRBELBACH

Échelle : 1/500

n° croquis
726**GÉOMÈTRE-EXP**
CABINET DE GÉOMÈTRES-EXPERTS

Point n° 10 : Cession de la parcelle cadastrée section 27 n°79/8 à la SCI DALLER MATHIEU

Il est rappelé que par délibération du 3 novembre 2025, le conseil municipal avait validé le principe de la cession à la SCI DALLER MATHIEU d'une surface d'environ 3 ares à soustraire de la parcelle cadastrée section 27 n°74/8 d'une contenance cadastrale de 10 ares 75.

Conformément à cette délibération, le cabinet de Géomètres-Experts GEOP a été mandaté pour la réalisation du Procès-Verbal d'Arpentage correspondant.

Ce dernier ayant fait parvenir ce document en mairie, il est désormais possible de procéder à la cession de la parcelle cadastrée section 27 n°79/8, d'une contenance cadastrale de 3 ares issue du procès-verbal d'arpentage n°743 dressé le 19 janvier 2026 et enregistré au service du cadastre le 12 février 2026 - annexe 1.

Par ailleurs, le service du domaine par avis du 03 décembre 2025 a estimé la valeur vénale de ces terrains à 11 200 €/l'are assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

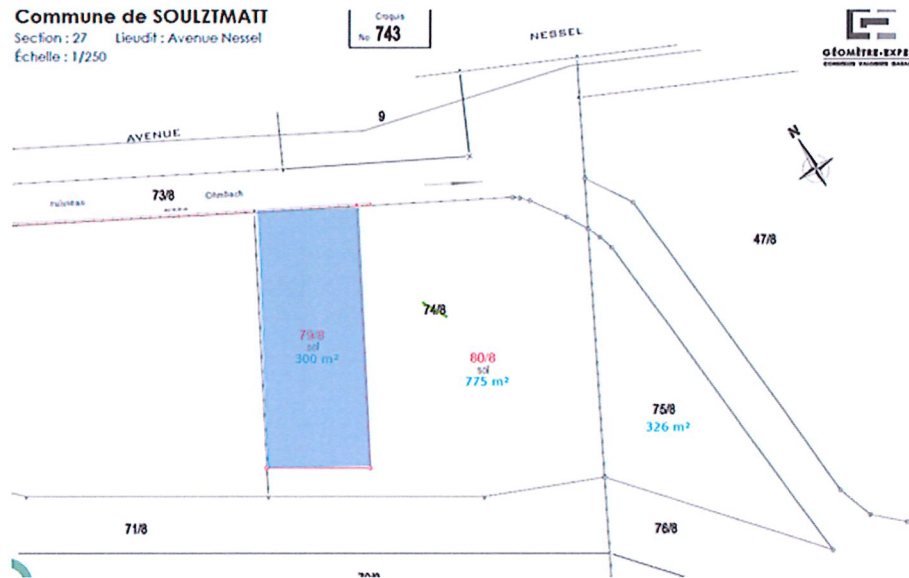
DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **de valider** la cession de la parcelle cadastrée section 27 n°79/8 d'une contenance cadastrale de 3 ares pour un montant de 33 600 €,
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférant à ce dossier,

- **de mandater** l'étude de Maîtres VIX et FAUCHER, notaires à Rouffach pour la rédaction de l'acte authentique à passer,
- **de dire** que les frais et débours liés à l'acte de vente dudit terrain seront à la charge de l'acquéreur.

Annexe 1



Point n°11 : Acquisition de la parcelle cadastrée section 20 n°925/344 - régularisation foncière rue Grünling

Il est rappelé que par délibération du 1^{er} juillet 2024, le conseil municipal avait approuvé la régularisation foncière portant sur la propriété de M et Mme Stéphane GEBURTIG sise 5, rue Grünling à Soultzmatt.

Le conseil municipal avait par ailleurs décidé de mandater le cabinet de géomètres-Experts GEOP afin d'établir le procès-verbal d'arpentage correspondant, d'acquérir cette parcelle à l'euro symbolique et de recourir à l'acquisition de cette dernière par acte de vente en la forme administrative.

Le cabinet GEOP ayant fait parvenir ce document en mairie, il est désormais possible de procéder à l'acquisition de la parcelle cadastrée section 20 n°925/344, d'une contenance cadastrale de 3 m² issue du procès-verbal d'arpentage n°733 dressé le 30 juillet 2024 et enregistré au service du cadastre le 20 janvier 2025 et au déclassement de cette dernière dans le domaine public (annexe 1).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

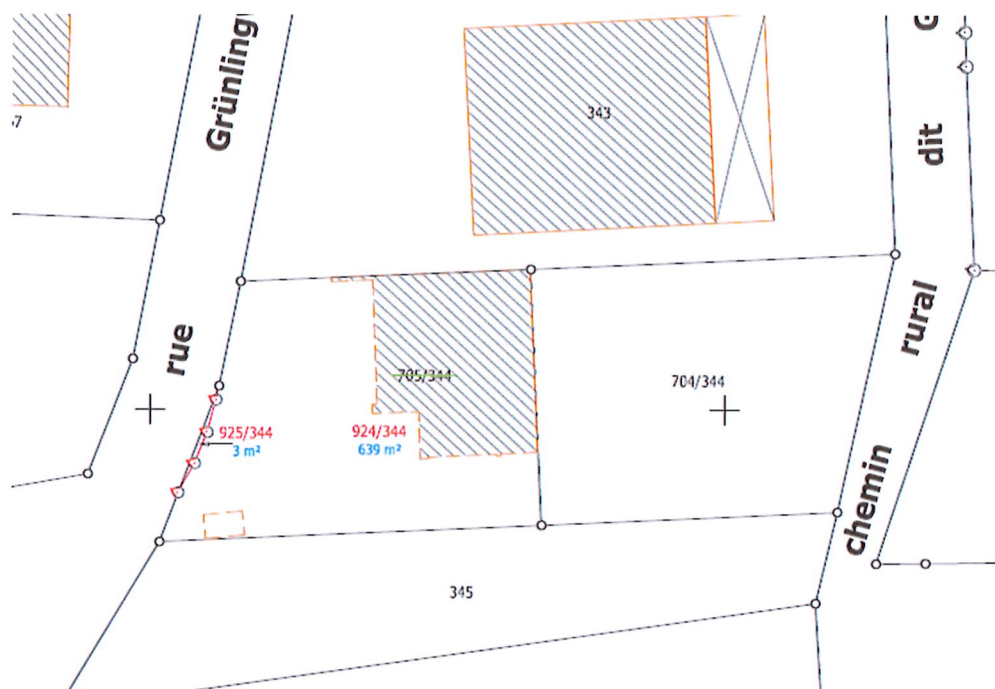
DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'approuver** l'acquisition à l'euro symbolique par acte de vente en la forme administrative de la parcelle cadastrée section 20 n°925/344,

- **d'autoriser** M. Raymond HECK, Adjoint au maire à l'urbanisme, et M. Jean-Paul DIRINGER, Maire, intervenant en qualité d'Officier Ministériel, à signer l'acte administratif à intervenir, et toutes autres pièces afférentes à ce dossier
- **de demander** l'intégration dans le domaine public et son élimination au Livre Foncier de la parcelle cadastrée section 20 n° 925/344.

Annexe 1



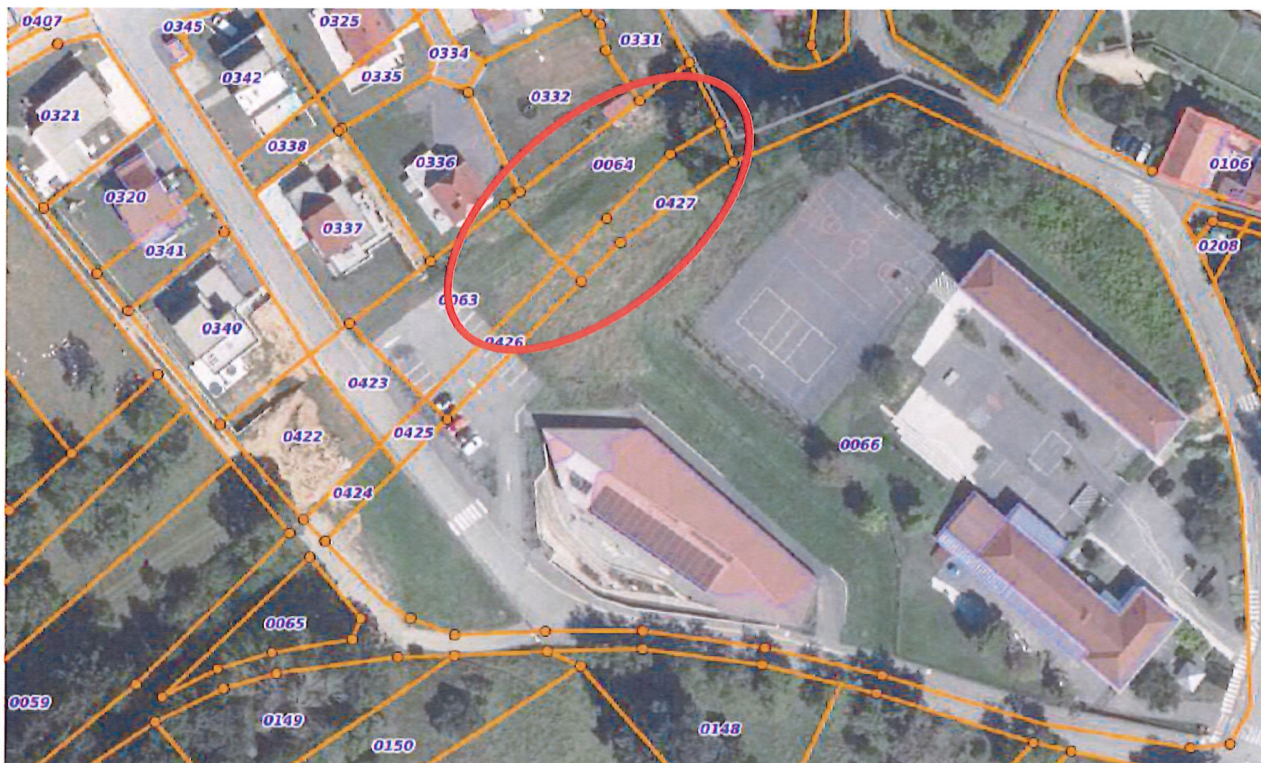
Point n° 12 : Délimitation d'un secteur réservé à l'installation d'activités de soin

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors d'un entretien le docteur Benjamin Gerber lui a fait part de sa réflexion sur la création d'une maison médicale avec différents professionnels de santé.

Dans le cadre du maintien des services de proximité, la Commune s'engage à soutenir le projet de création d'un pôle de santé, ladite structure devant permettre de garantir l'existence d'une offre de santé qui soit à la mesure des besoins locaux et qui réponde aux attentes de la population.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé au conseil municipal de réserver la priorité d'achat au Dr Benjamin GERBER des parcelles section 33 parcelles 63, 426, et une partie des parcelles 64 et 427 situées rue de la Forêt à proximité du périscolaire en vue de la création d'une offre de soin - annexes 1 et 2.

Sur avis favorable des commissions réunies en date du 23 février 2026,



Point n° 13 : Recours devant le Tribunal Administratif - Projet de déplacement du Lapidarium

Monsieur le Maire rappelle que la commune a obtenu en date du 25 novembre 2025 un permis de construire enregistré sous le n° PC 068 318 25 B0011 portant sur le déplacement du Lapidarium et le réaménagement des lieux.

Par courrier du 23 février 2026, le Tribunal Administratif de Strasbourg a informé la commune que Monsieur Frédéric WISSELMANN a introduit un recours tendant à l'annulation du permis de construire susvisé.

La représentation en justice de la commune relève d'une compétence du Maire.

Toutefois, conformément aux articles L.2122-21 et L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, une autorisation du Conseil municipal est nécessaire pour permettre au Maire de défendre les intérêts de la commune devant cette instance.

Monsieur le Maire tient à apporter des précisions sur les points du recours concernant le cimetière.

Suppression de la fontaine

Le dossier de permis de construire indique la suppression de la fontaine existante du cimetière car elle se situe au point d'entrée de la rampe d'accessibilité nouvellement créé. Le déplacement de la fontaine a été envisagé dès le début du projet mais n'a pas été confié à l'architecte ce qui explique l'absence de mention dans le dossier.

Absence de prise en compte du devenir du cimetière

Le réaménagement de ce secteur permet au contraire une vision plus claire sur les places disponibles à proximité du Lapidarium.

Manque de concertation avec les amis du Schwarzenhann

Il est rappelé l'historique du projet qui montre que la commune a associé les amis du Schwarzenhann et le Conseil de Fabrique dès le début du projet et aux différents stades de décision.

- **29/09/2016 : 1^{ère} réunion de concertation avec les Amis du Schwarzenhann, M. le Curé et le Conseil de Fabrique.**
- Juillet 2021 : Projet étude muséographie du Lapidarium de Wintzfelden confié à l'Atelier - Aile².
- Avril 2022 : Présentation des possibilités d'aménagement par l'Atelier - Aile².
- 07/10/2024 : Mission de maîtrise d'œuvre confié à l'Atelier du Patrimoine.
- 07/04/2025 : Présentation de l'avant-projet au Conseil Municipal.
- **24/04/2025 : 2^{ème} réunion de concertation avec les Amis du Schwarzenhann, M. le Curé et le Conseil de Fabrique : présentation de l'avant-projet en présence de l'architecte. Prise en compte des remarques émises lors de la réunion pour demande auprès des services de l'Architecte des Bâtiment de France (ABF) et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC).**
- Mai - Juillet 2025 : Consultation par l'architecte des services de l'ABF et de la DRAC afin de collecter leurs avis sur le projet et les éléments évoqués lors de la 2^{ème} réunion de concertation.
- **Août 2025 : Envoi du courrier d'information aux Amis du Schwarzenhann, M. le Curé et le Conseil de Fabrique sur les réponses de l'ABF et la DRAC sur la prise en compte dans le projet des différentes remarques.**
- 25/11/2025 : Validation du permis de construire.
- **21/01/2026 : 3^{ème} réunion de concertation avec les Amis du Schwarzenhann et le Conseil de Fabrique : point d'avancement sur le dossier et calendrier avant le lancement des appels d'offre.**
- 13/02/2026 : Lancement des appels d'offre pour le recrutement des entreprises.
- 11/03/2026 : retours des offres des entreprises

Le recours déposé s'achève sur le point nuisances et atteinte directe à la propriété de Monsieur Wisselmann. Il convient d'en déduire que ce recours semble se centrer sur cette atteinte et non sur de véritables points allant à l'encontre de la réglementation en matière d'urbanisme sur la commune. Ce projet validé par les bâtiments de France et par le conseil municipal en concertation avec les acteurs principaux de ce lieu porte sur l'embellissement des abords de l'Eglise Saint Odile et la mise en valeur d'un patrimoine exceptionnel de la commune.

Cela permettra également l'accès pour les personnes à mobilité réduite sur la partie haute du cimetière et à la salle du Conseil de Fabrique. Ce recours va retarder fortement le démarrage du chantier et priver la population d'un projet améliorant le cadre de vie et permettant l'accès aux personnes à mobilité réduite de la partie haute du cimetière.

Sur avis favorable des commissions réunies en date du 23 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à ester en justice au nom de la commune dans le cadre du recours introduit par Monsieur Frédéric WISSELMANN devant le Tribunal administratif de Strasbourg contre le permis de construire n° PC 068 318 25 B0011 délivré le 25 novembre 2025,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à mandater Maître Benoît CEREJA pour assurer la défense des intérêts de la commune,
- **de charger** le Maire de prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Point n° 14 : Convention de partenariat et de financement pour la lutte contre le frelon asiatique entre la commune et la Confédération Régionale des Apiculteurs d'Alsace

Par délibération du 30 juin 2025, la Commune s'engageait dans le plan de lutte contre le Frelon Asiatique auprès de la Confédération Régionale des Apiculteurs d'Alsace. Cet engagement s'est traduit, via un conventionnement pour 2025, par les actions suivantes :

- Financement de la destruction des nids secondaires, à hauteur de 50 % par nid détruit, dans un plafond de 80 euros par nid détruit et pour un montant maximal au titre de 2025 de 800 euros de dépenses
- Aide à la communication par la diffusion des informations relatives au Plan de lutte.

Le bilan établi par la Confédération Régionale des Apiculteurs d'Alsace fait état de 16 nids détruits sur le territoire de la communauté de communes.

Dans l'objectif de contenir au maximum la propagation du Frelon Asiatique dans le département, la Confédération sollicite à nouveau les collectivités pour participer au plan de lutte, notamment pour :

- le financement de la destruction des nids secondaires à compter de la période estivale
- la mise à disposition de pièges pour frelons asiatiques en période printanière lors de l'installation des nouvelles reines
- l'aide à la communication.

Dans la continuité des aides accordées à la Confédération au titre de 2025, il est proposé de maintenir les aides pour :

- Le financement de la destruction des nids, à hauteur de 50 % par nid, dans un plafond de 80 euros par nid et un montant maximal annuel de 800 euros
- L'aide à la communication et à la diffusion des informations.

La communauté de communes a délibéré en date du 12 février 2026 afin de signer une convention de subventionnement et d'objectifs pour le plan de lutte contre le frelon asiatique pour une durée d'un an, renouvelable 2 fois un an, soit trois ans au maximum.

Les communes membres seront invitées à délibérer de même afin de participer financièrement au plan de lutte auprès de la Confédération.

Sur avis favorable des commissions réunies en date du 23 février 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **de poursuivre** la participation de la commune au plan de lutte contre le frelon asiatique en permettant au maire de signer une convention selon les termes de la délibération, pour une durée d'un an renouvelable deux fois un an,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au Budget Principal 2026,
- **de valider** la poursuite du financement de la destruction des nids secondaires, à hauteur de 50 % par nid, dans un plafond de 80 euros par nid et un montant maximal annuel de 800 euros,
- **d'habiliter** Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document s'y rapportant.



Point n° 15 : Demandes de subventions

a) Chorale Sainte Cécile

Par courrier du 17 janvier 2026 réceptionné le 19 février 2026 en mairie, la chorale Saint Cécile de Soultzmatt a sollicité une aide financière de la commune pour la réparation du piano situé à la maison des associations.

Le coût de cette réparation s'élève à 140 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'accorder** à la Chorale Sainte Cécile de Soultzmat une subvention de 140 € pour couvrir les frais de réparation du piano, sur présentation de la facture.

b) Régiment de Marche du Tchad

Par courrier en date du 26 janvier 2026 réceptionné le 17 février 2026, le régiment de marche du Tchad informe la mairie qu'à l'occasion du 85^{ème} anniversaire du serment de Koufra, le régiment souhaiterait mener un projet mémoriel fort et durable : la réalisation d'une fresque murale. Prononcé en mars 1941 par le colonel Leclerc, au lendemain de la chute du fort d'El-Tag dans le désert libyen, le serment de Koufra constitue l'acte fondateur de l'engagement des Forces Françaises Libres et l'âme du régiment de marche du Tchad. Par ce courrier, il sollicite une aide financière de la commune pour ce projet.

Le coût de cet investissement s'élève à 13 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **d'accorder** au Régiment de Marche du Tchad une subvention de 500 €.

Zoé SCHREIBER prend part à la séance à 20H20.



Point n° 16 : Mise à disposition d'une archiviste itinérante du centre de gestion 68

Il est proposé de demander la mise à disposition du service "Archives" du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le classement des archives de la Commune.

Afin d'épurer le classement courant et sensibiliser le personnel communal aux techniques de gestion des archives papier (et électroniques), une mission de trois jours est nécessaire. Le forfait journalier d'intervention de l'archiviste itinérante est actuellement de 300.00 €, les frais de déplacement en sus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valablement,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **de donner** son accord pour l'intervention de l'archiviste itinérante du Centre de Gestion, courant 2026, pour une mission de 3 jours,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et les documents afférents à ce point.



Point n° 17 : Divers : points sur les procédures PLU en cours

Monsieur le Maire informe le conseil de l'évolution des procédures de modification du PLU.

I -Modifications n° 2 du PLU

10 décembre 2020 : délibération du Conseil Communautaire portant lancement de la procédure de modification n° 2 du PLU de la Commune de Soultzmatt-Wintzfelden.

Points principaux concernés par la modification :

- Modification du règlement du secteur AUe (logement de service)
- Délimiter deux secteurs Ac, agricoles constructibles, pour permettre :
 - la réhabilitation d'un corps de ferme dans le cadre d'un projet de développement d'une exploitation agricole tournée vers la production apicole et avicole (ferme du Ritzenthal),
 - l'édification d'un bâtiment agricole de stockage destiné à l'entretien des pâtures et prairies de Wintzfelden (vallon de Thannwiller).
- Reclassement d'une partie du secteur AUw dit du Breuil en zone UCb à Wintzfelden

Une trentaine de réunions, courriers et entretiens ont eu lieu depuis le début de la procédure.

Poursuite de la procédure :

- Compléter les études et autres points de la modification relevés par la DDT
- Saisine de l'autorité environnementale
- Délibération de la CCRG arrêtant le projet
- Enquête publique (1 mois)
- Rapport du Commissaire Enquêteur (1 mois)
- Modification du dossier après enquête publique + conférence des maires
- Approbation de la modification

Fin de la procédure envisagée en décembre 2026.

La commune regrette la lenteur et la lourdeur de la procédure.

II - Révision allégée n° 1 du PLU

Par délibération du 8 décembre 2022, la CCRG a prescrit la révision n° 1 allégée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Soultzmat-Wintzfelden portant sur le projet de reprise et d'extension de l'hôtel-restaurant La Vallée Noble portée par la SCI de la Vallée Noble.

Une quinzaine réunions, courriers et entretiens ont eu lieu depuis le début de la procédure.

Point d'étape : le porteur de projet a fait parvenir un projet arrêté avec les caractéristiques suivantes :

- Passage d'un Hôtel 3 étoiles à 4 étoiles
- Ajout d'un espace SPA autour d'une piscine à débordement en inox (bassin de 120m² - 20 x 6m) comprenant 4 salles de soins, 2 saunas, 1 salle infrarouge, 1 hammam et 1 salle de repos.
- Adaptation de la piscine existante
- Extension du restaurant
- Réaménagement des places de parkings extérieurs
- Construction d'un Hôtel Canopée de 77 Chambres d'une surface de 620 m² et d'une hauteur de 26 mètres.
- Restructuration des chambres existantes : rénovation de 28 chambres en 2024 et création de 8 chambres de 33m², soit au total 113 chambres.

C'est un investissement privé de 15 millions d'euros qui permettra à la commune de bénéficier d'un centre de soin et de remise en forme attendu depuis de nombreuses années par les habitants. Ce projet représente une très belle opportunité pour la commune.

Poursuite de la procédure :

- Avis MRAe sur le projet arrêté avec une extension d'une hauteur de 26 mètres
- Délibération de la CCRG arrêtant le projet et tirant le bilan de la concertation + transmission du dossier aux PPA
- Réunion d'examen conjoint
- Saisine du TA pour la nomination du commissaire enquêteur
- **Enquête publique (1 mois) : après examen et validation du projet par l'ensemble des services (Etat, environnement) il sera mis à la disposition des habitants pour consultation et avis.**
- Rapport du Commissaire Enquêteur (1 mois)
- Modification du dossier après enquête publique + conférence des maires
- Approbation de la révision allégée

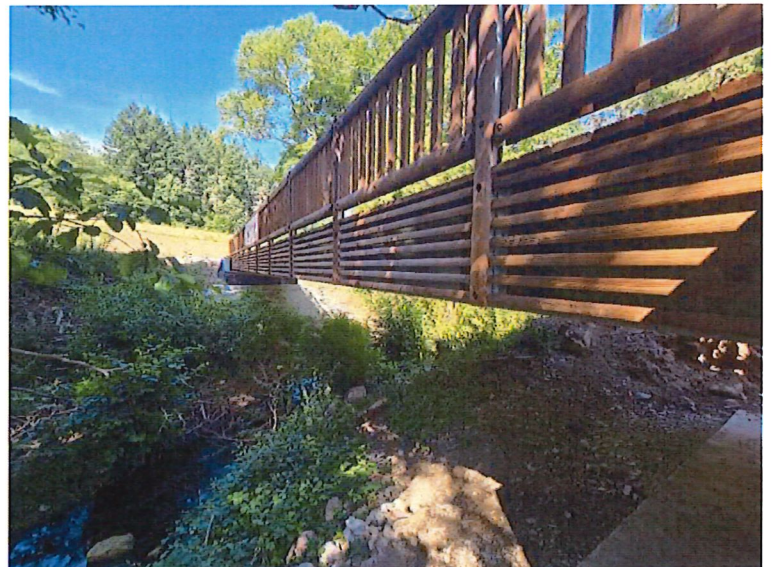
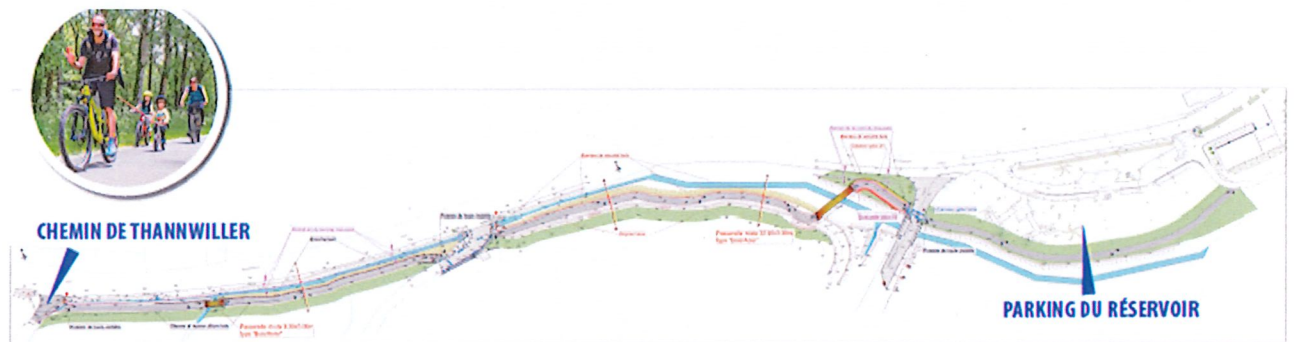
Fin de la procédure envisagée courant 2027.

III - Points sur les projets

Monsieur le Maire présente les chantiers en cours et les projets actuellement à l'étude.

PISTE CYCLABLE RELIANT À TERME SOULTZMATT À WINTZFELDEN
- 2^e tranche -

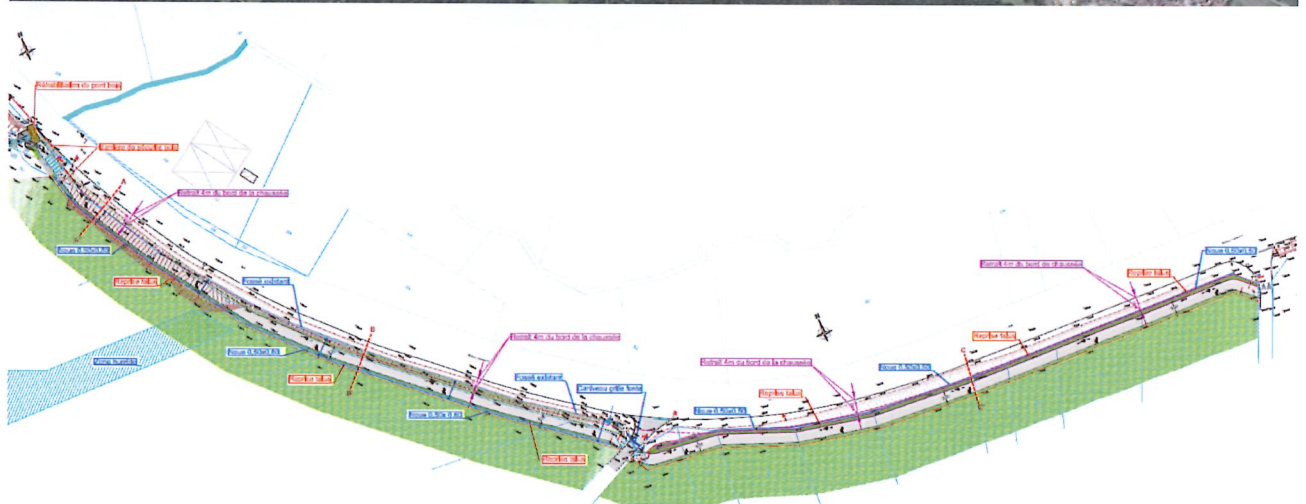
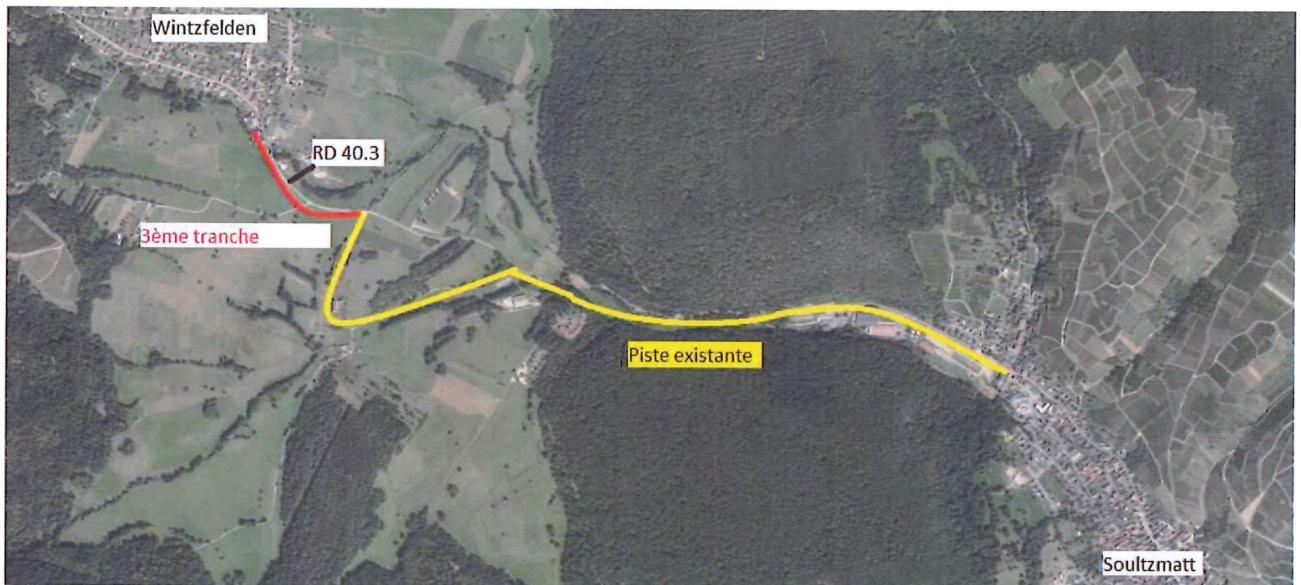
- Passerelle de 22 mètres mise en place
- Enrobés début de tracé et boucle chemin de Thanwiller réalisés
- Enrobés partie centrale réalisés
- Mise en place signalétique et poteaux réalisée
- Travaux en cours pour la passerelle sur pilotis



PISTE CYCLABLE RELIANT À TERME SOULTZMATT À WINTZFELDEN - 3^e tranche -

Maître d'œuvre : Bureau d'études BETIR d'Ammerschwihr
Coût prévisionnel de l'opération : 286 812 € TTC

- Tracé : du chemin de Thanwiller à l'entrée de Wintzfelden
- Estimation de la 3^e tranche transmise par le bureau d'études



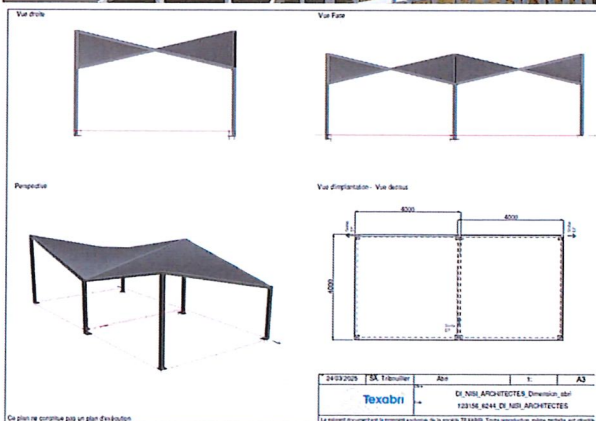
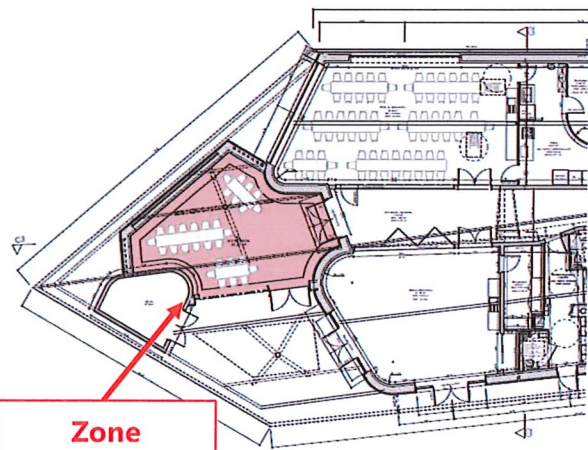
EXTENSION DE L'ALSH

Maître d'œuvre : Cabinet DI NISI Architecture de Colmar
 Coût prévisionnel de l'opération : 299 218,80 € TTC € TTC

- Permis de construire obtenu le 18 août 2025
- Travaux en cours (réunion de démarrage le 09/01)



- Ajout en option d'ombrières sur la cour (demande de La récré) : Chiffrages en cours

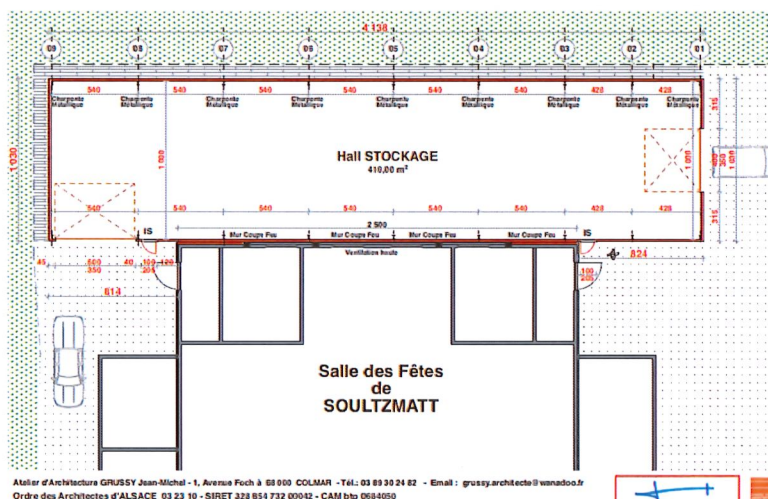


**PROJET DE CONSTRUCTION D'UN HALL DE STOCKAGE
DÉDIÉ AU MATERIEL DES ASSOCIATIONS**

Maître d'œuvre : GRUSSY Jean Michel

Coût des travaux : 414 619,43 € TTC avec une participation de l'ACL à hauteur de
200 000 €

- Permis de construire obtenu le 15 septembre 2025
- Attribution des marchés de travaux
- Prochaines étapes : réunion de démarrage des travaux le 3 mars 2026

**DÉPLACEMENT DU LAPIDARIUM AVEC
MISE EN ACCESSIBILITÉ PMR**

- Permis de construire obtenu le 28 octobre 2025
- Appel d'offre publié le 13 février 2026
- Prochaines étapes : attribution des marchés de travaux



État existant

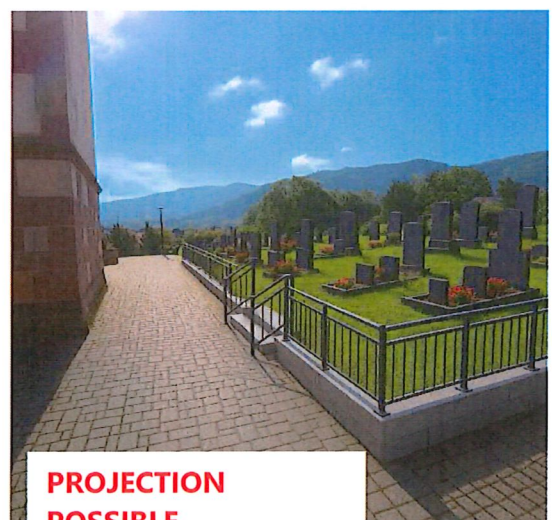
État projeté



- Sécurisation muret partie haute cimetièrre



VUE ACTUELLE



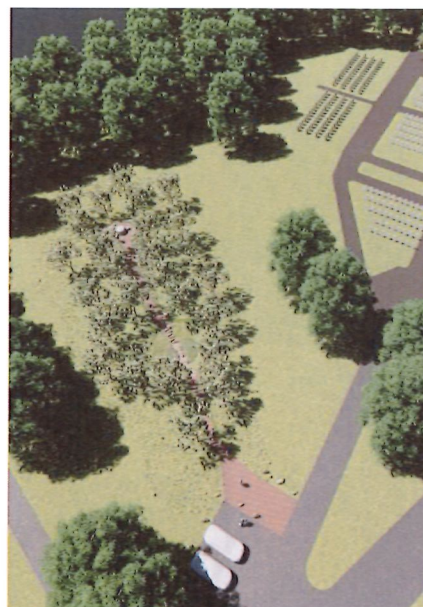
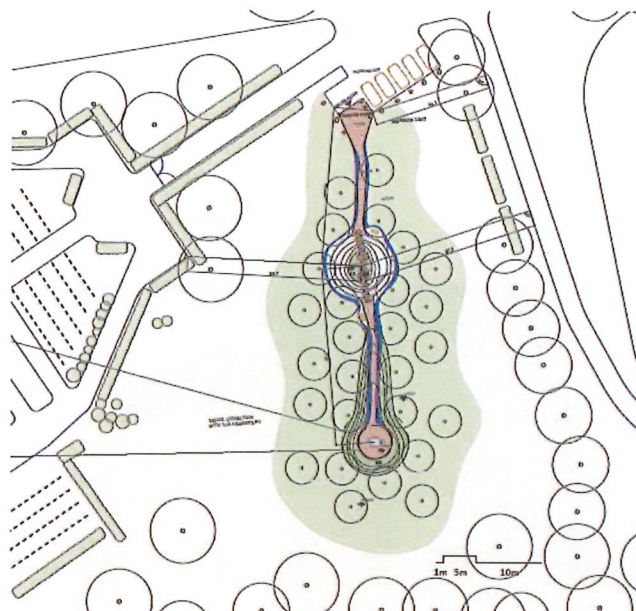
PROJECTION POSSIBLE

AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN DE LA PAIX En lien avec l'association Art et Jardins

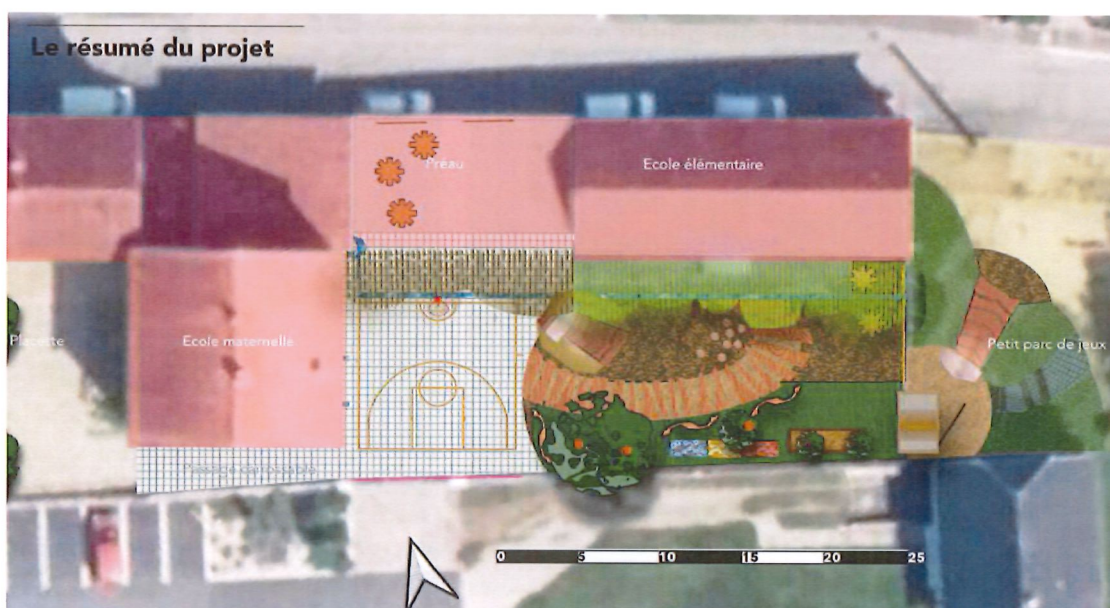
Architecte : Plusminus Architectura (roumain)

Cout prévisionnel global des travaux : 108 000 € TTC

- Avant-projet validé
- Subvention LEADER de 40 000 € obtenue
- Prochaines étapes : obtention de l'autorisation d'urbanisme



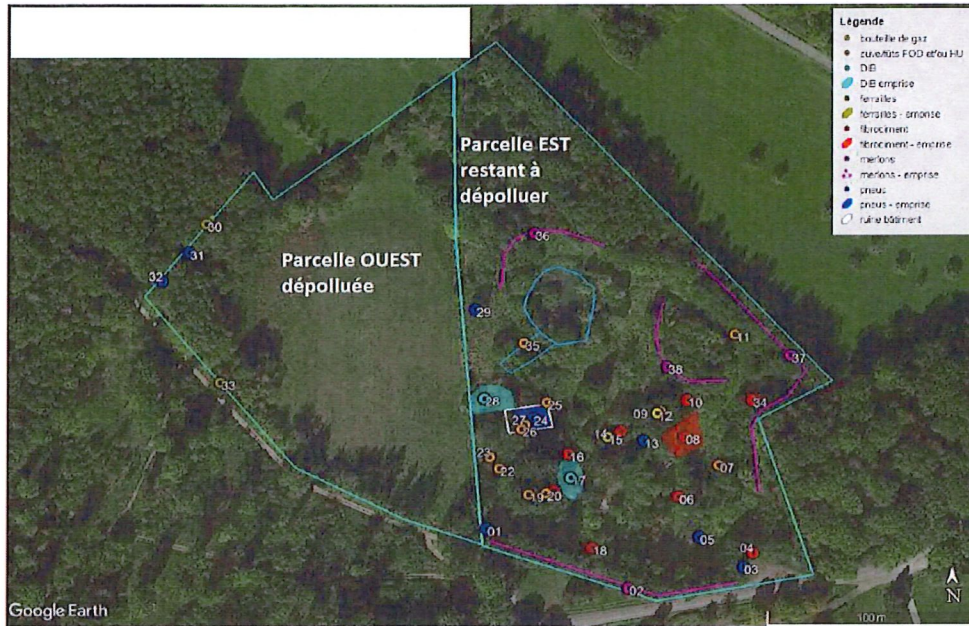
ETUDE CAUE COUR VIVANTE ÉCOLE DE WINTZFELDEN EN LIEN AVEC LE CORPS ENSEIGNANT ET LES ENFANTS



GAUCHMATT - ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE DÉPOLLUTION PARCELLE EST

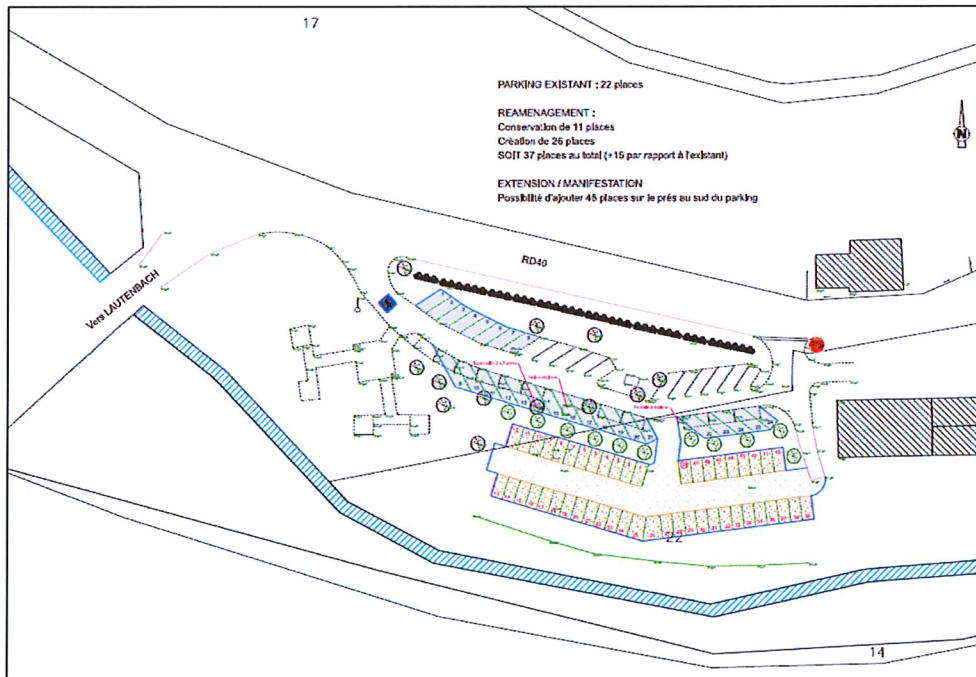
- Étude complémentaire en cours par le bureau d'études PERLEENVIRONNEMENT

- Prochaines étapes : réception des études et présentation aux différents acteurs pour des demandes de subventions (Région, Agence de l'Eau, ARS, ADEME, etc.)



AMÉNAGEMENT PARKING EN FACE DU RÉSERVOIR - AU DESSUS DE LA ZONE DE LOISIRS

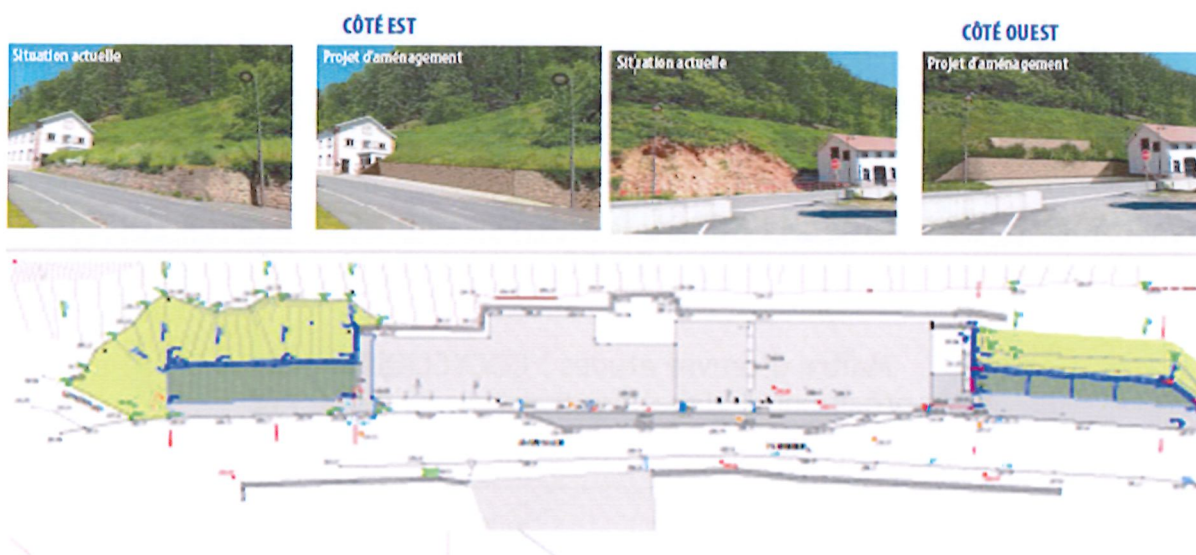
Maître d'œuvre études : COCYCLIQUE
 Coût prévisionnel global des travaux : 85 000 € TTC



AMÉNAGEMENT DES ABORDS DU BATIMENT DES ANCIENNES SOURCES COMMUNALES

Maître d'œuvre : GRUSSY Jean Michel
Coût prévisionnel global des travaux : 187 745 € TTC

- Permis d'aménager élaboré par M. Curie, architecte, obtenu le 30 septembre 2025
- Maitrise d'œuvre des travaux confiée à M. GRUSSY, architecte
- Prochaines étapes : finalisation de l'avant-projet par l'architecte



PONT OA3 ROUTE DE WESTHALTEN ÉTUDE DE RECONSTRUCTION

- Bureau d'études TEKTO missionné pour les études d'avant-projet
- Prochaines étapes : réception des études et dépôt de demandes de subventions



AMÉNAGEMENT DE TERRAINS DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHÉTIQUE

Coût prévisionnel des travaux :

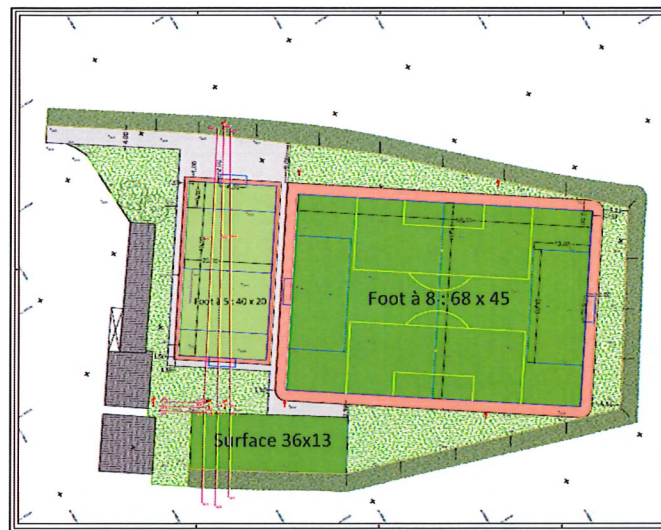
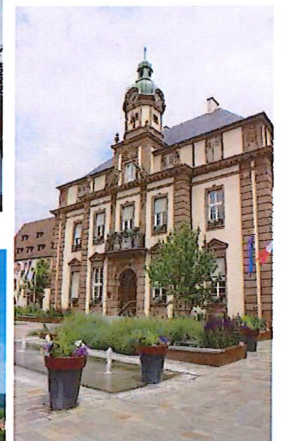
Terrain de football à 8, en gazon synthétique : 472 470,00 € HT

Création d'un terrain de foot à 5 : 158 788,00 € HT

Création d'une surface libre de 36x13 m : 60 623,00 € HT

Dans le cadre de ce projet la commune a inscrit un montant de 200 000 € au budget primitif 2025.

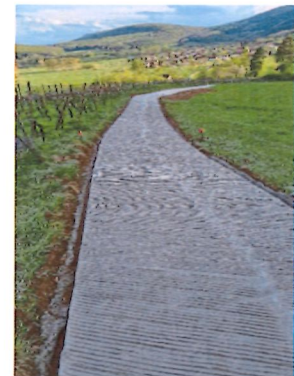
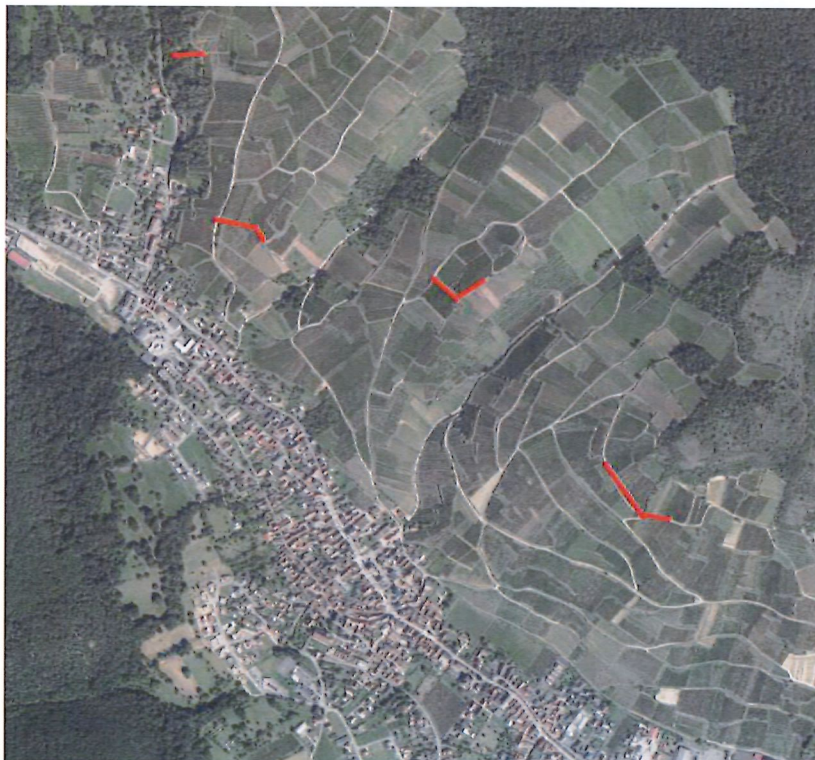
Les associations se sont dites prêtes à participer mais les communes d'Osenbach et Westhalten n'ont pas donné suite à ce jour au projet.

**ÉTUDE DE CLIMATISATION ET DE RAFFRAÎCHISSEMENT DES BÂTIMENTS COMMUNAUX**

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DES TOITURES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

DIAGNOSTIC DES TOITURES / PRECONISATIONS / COUT													
VCB 04/02/2026													
Lieu	Remarques	proposition FI Plan pluriannuel €/TTC							Coût - Estimations Cheminette en € TTC [2025]			Coût - devis SHERBERICH Rejoindement des couvertines	
		2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	Entretien	Zinguerie	Réfection de la toiture		
Maison des associations				4 184,64 €						4 184,64 €			
Ecole primaire Soultzmatt					124 728,82 €							124 728,82 €	
Ecole maternelle Soultzmatt						109 952,69 €						109 952,69 €	
Salle des fêtes Soultzmatt							14 096,92 €			9 876,60 €	4 220,32 €		
Ancienne poste			19 633,66 €								19 633,66 €		
Mairie		1 152,96 €								1 152,96 €			
Bâtiment SRF		346,56 €								346,56 €			
Club house Gauchmatt				6 801,18 €							6 801,18 €		
Club house Blumenstein			3 457,34 €								3 457,34 €		
Eglise Soultzmatt	Diagnostic à faire		11 232,00 €										11 232,00 €
Presbytère Soultzmatt	Diagnostic à faire												
Brasserie Au Petit Paris								73 573,01 €			73 573,01 €		
Bâtiment Nessel			2 604,00 €										2 604,00 €
Salle des fêtes Wintzfelden		1 106,88 €								1 106,88 €			
Eglise Wintzfelden		1 742,88 €								1 742,88 €			
Presbytère Wintzfelden	Réfection des arêtières			14 290,55 €								14 290,55 €	
Ecole primaire Wintzfelden			65,76 €								65,76 €		
Ecole maternelle Wintzfelden			2 416,32 €								2 416,32 €		
Ancienne caserne Wintzfelden			3 595,20 €								3 595,20 €		
TOTAL		4 349,28 €	43 004,28 €	25 276,37 €	124 728,82 €	109 952,68 €	14 096,92 €	73 573,01 €		24 497,80 €	34 112,50 €	322 545,06 €	13 836,00 €
								394 991,36 €					

POURSUITE DU RÉAMÉNAGEMENT DES CHEMINS RURAUX DONT LE CHEMIN D'ACCÈS A LA CHAPELLE DU SCHAEFERTHAL

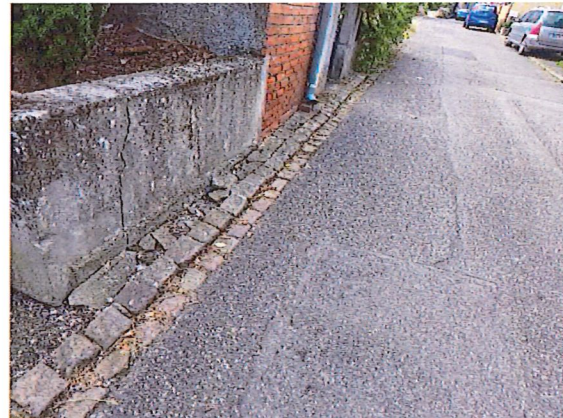


RÉAMENAGEMENT RUE PRINCIPALE ET RUE DU RITZENTHAL À WINTZFELDEN

Co-maîtrise d'ouvrage : CCRG enfouissement des réseaux
eau potable et assainissement

Maître d'œuvre : Cabinet IRH de Colmar

Coût prévisionnel de l'opération : 200 000 € HT

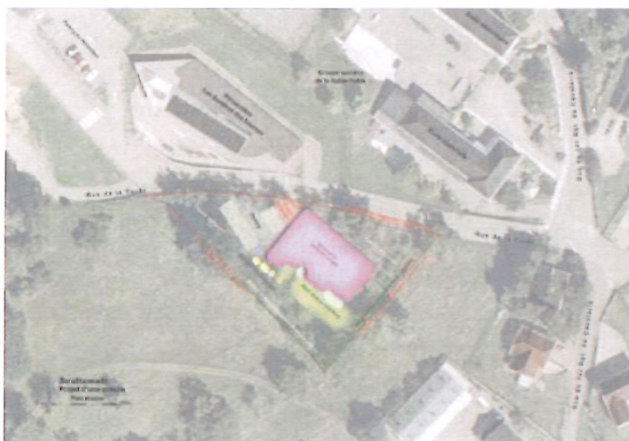


Emprise prévue projet
initial CCRG en 2022

Rajout emprise par
CCRG suite contrôle
réseaux projet 2026

Rajout emprise
optionnelle

PROJET CCRG - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE CRÈCHE - RUE DE LA FORET EN FACE DU PERISCOLAIRE



Visualisation de l'implantation de l'équipement dans l'environnement existant



Schéma avec courbes de niveau

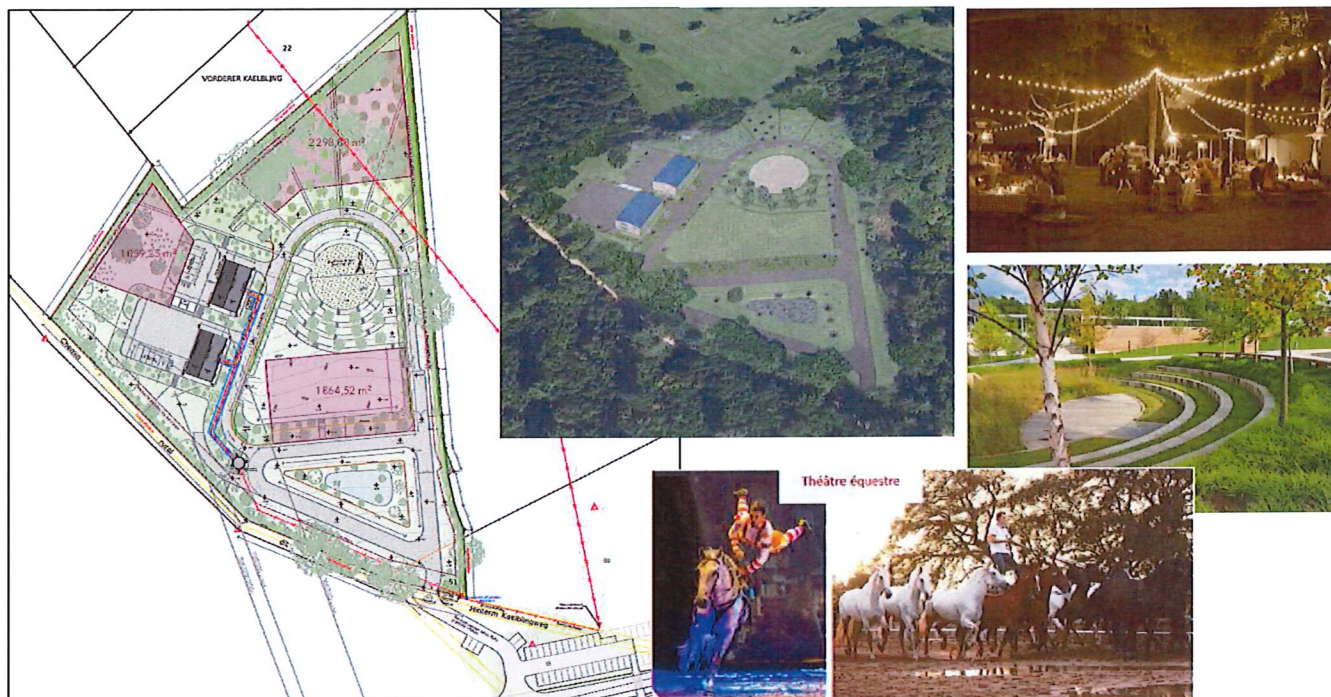
EXTENSION DU CENTRE DE SECOURS - SDIS



Monsieur le Maire rappelle l'engagement de la commune concernant l'extension du centre de secours depuis 2019 : acquisition des parcelles, démolition des bâtiments présents sur le terrain et réalisation d'un parking pour un montant total de 195 498,78 €. La commune a fait parvenir un courrier au président du conseil d'administration du SDIS en date du 27 mars 2025 pour rappeler les termes des accords entre la commune et le SDIS qui n'a pas fait l'objet d'un retour de leur part à ce jour.



PROJET PRIVE - GAUCHMATT - INSTALLATION GINGUETTE ET ANIMATIONS EQUESTRES



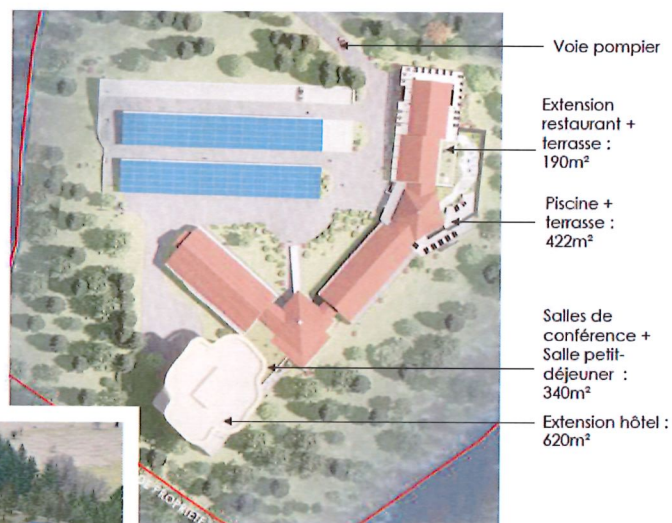
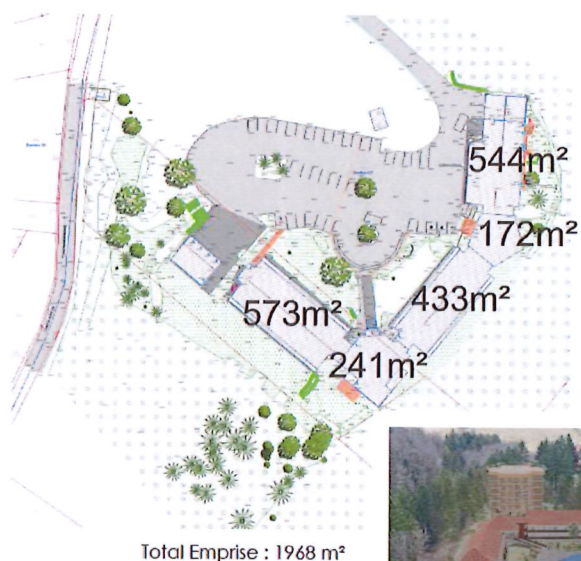
INSTALLATION DE LA SOCIÉTÉ ELSASS AUTO - ZA AVENUE NESSEL - SITE SUD RAD



RÉHABILITATION DE L'HÔTEL DE LA VALLÉE NOBLE POUR DEVENIR UN HOTEL SPA****

EXISTANT

PROJETE

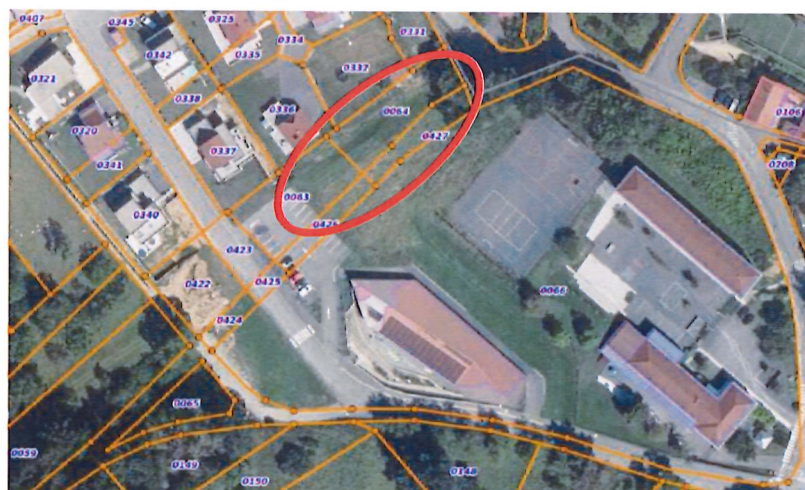


Surface extension: 1572 m²
Total nouvelle emprise : 3540m²

PROJET EN COURS POUR L'IMPLANTATION D'UNE DISTILLERIE - ZA RUE DU LUSSWEG



PROJET EN COURS POUR L'INSTALLATION D'UNE MAISON MEDICALE - RUE DE LA FORET PRES DE L'ECOLE ET DU PERISCOLAIRE



Intervention de Monsieur le Maire

Avant de clôturer la dernière séance du conseil municipal de ce mandat, Monsieur le Maire tient à remercier chaleureusement les membres du Conseil Municipal pour l'action qu'ils ont menée à ses côtés durant ces six années.

Il mentionne six années particulièrement intenses, de nombreuses réalisations menées à bien, de nombreux chantiers réalisés ou engagés, mais aussi de nombreuses manifestations de tous genres, pour toujours faire rayonner davantage la commune de Soultzmatt-Wintzfelden au cœur de la Vallée Noble.

Il tient à citer pour exemple la 1ère cavalcade à Soultzmatt, qui a connu un franc succès et l'élection de Miss France Excellence qui aura lieu au Paradis des Sources en Avril prochain.

Au cours des six années du mandat, il évoque qu'un travail conséquent a été accompli et que les objectifs fixés par l'équipe en 2020 ont été atteints et même dépassés, tout en diminuant l'endettement et en respectant l'engagement de maintenir les taux d'imposition, qui n'ont pas augmenté depuis 2012, soit depuis 13 ans.

Il rappelle que la seule ambition des membres du Conseil Municipal a été de favoriser le développement harmonieux de la commune.

Ainsi, grâce à son attractivité, Soultzmatt-Wintzfelden, située dans le Parc des Ballons des Vosges, labellisée 4 fleurs, classée commune Touristique et Station Verte de Vacances, ne cesse de se développer : il fait état que lors de sa prise de fonction en 1983, la commune comptait 1800 habitants, par rapport à 2 500 aujourd'hui soit une progression de 40 %.

Soultzmatt-Wintzfelden reste résolument tournée vers l'avenir, soucieuse du devenir de sa jeunesse et de son cadre de vie, la commune est un territoire dynamique, riche de ses entreprises, de ses associations, de ses femmes et hommes qui quotidiennement le font vivre et l'animent par leurs activités et leur travail.

C'est avec une émotion particulière qu'il s'adresse aux membres présents car il s'agit de la dernière séance qu'il partage avec eux en tant que maire.

Après 49 années de mandat électoral dont 43 en tant que maire et président de la SEM des Sources de Soultzmatt, et 21 années en tant que vice-président du Conseil Général, il indique avoir décidé de passer le relais et que dans quelques semaines, il va franchir la ligne d'arrivée et terminer sa course au sein de la commune.

Il relate son que ce fût une aventure sans précédent pour lui de répondre à chaque fois aux exigences des concitoyens en gardant la vitesse et en étant toujours au meilleur de la performance dans tous les domaines.

Il précise également que son engagement au service des collectivités depuis maintenant 49 ans n'était que du bonheur.

Il souligne que son action a toujours été guidée par le désir de servir les Concitoyens en respectant 3 objectifs :

1er OBJECTIF : Sauvegarder le patrimoine et la qualité de l'environnement avec notre vignoble, nos sources Lisbeth, notre faune et notre flore issus de notre terroir de caractère et d'exception.

2ème OBJECTIF : Améliorer le cadre de vie, mieux vivre ensemble au quotidien dans un respect mutuel, afin que le passé historique se conjugue avec la modernité.

Enfin 3ème OBJECTIF : La modernisation de la SEM des Sources de Soultzmatt et le développement économique et touristique de la Vallée Noble, qui a permis non seulement de maintenir nos commerces mais aussi de créer de nouvelles activités.

Et il se dit satisfait de regarder dans le rétroviseur et de constater l'évolution et le développement harmonieux de la commune, et ceci pour le bien-être de tous les habitants, mais aussi pour les nombreux touristes et visiteurs.

Il tient à remercier ses collègues, adjoints et conseillers municipaux, pour l'excellent travail réalisé en commun durant ce mandat, au sein de cette assemblée en toute loyauté et dans un climat de confiance, avec détermination et avec l'unique préoccupation de servir l'intérêt général.

Il les remercie de tout cœur pour leur fidélité et amitié.

Il remercie Jean ACHATZ qui l'a accompagné fidèlement pendant 6 mandats, de même que Raymond HECK pendant 4 mandats, Sophie GALLIER et Danielle SCHULTZ pendant 1 mandat, qui ne se représentent plus pour des raisons professionnelles ou personnelles.

Il remercie les conseillers qui ont siégé dans les différents syndicats : SIVOM, SEM, et en particulier André SCHLEGEL et Marie Christine LUTHRINGER au sein de la CCRG.

Il tient également à associer à ces remerciements les 80 conseillers municipaux qui se sont succédés et qui l'ont accompagné durant ses 7 mandats de maire, merci aux Adjoints Honoraires : Laurence, Paul et Gérard.

Il dit avoir une pensée émue pour ceux qui nous ont malheureusement déjà quittés. Trop tôt, trop vite.

Il associe à ces remerciements Valérie Coite Bruckert notre Directrice Générale des Services et l'ensemble des services administratifs et techniques, actifs, muté ou retraités, qui mettent chaque jour en œuvre les décisions prises par les élus.

Il précise avoir eu la chance de travailler avec des élus et des collaborateurs, toujours prêts à se mobiliser pour faire aboutir les projets de la commune.

Et il tient à adresser ses remerciements chaleureux aux nombreux bénévoles et aux associations locales. Leur dynamisme, leur créativité et leur générosité sont les piliers de notre cohésion sociale. Ils incarnent les valeurs d'entraide et de solidarité qui font la fierté de notre commune.

Pour terminer il réitère ses sincères remerciements à toutes celles et ceux qui lui ont permis, durant ces nombreuses années, d'aller de l'avant et de réaliser avec enthousiasme et détermination de nombreux projets.

D'ailleurs les gens de l'extérieur disent volontiers que Soultzmat-Wintzfelden c'est la ville de Jean-Paul Diringer.

Mais au-delà des réalisations visibles, il y a la méthode. Vous avez toujours veillé à préserver le dialogue, à rechercher le rassemblement, et à garantir la dignité des échanges, même lorsque les débats étaient exigeants.

Vous êtes aussi un pédagogue hors pair et vos 5 adjoints sortants peuvent en témoigner.

Au fil des années nous avons pu mesurer la rigueur de votre engagement, la constance de votre travail et l'importance que vous accordiez à chaque décision, grande ou petite.

Rien n'était anodin, car chaque choix engageait l'avenir de notre commune et la confiance de ses habitants.

Vous avez aussi été un maire attentif aux agents municipaux, proche des habitants, présent dans les moments difficiles comme dans les moments heureux. Vous êtes un homme attaché profondément à sa commune, à son histoire, à ses valeurs.

Après 43 années d'engagement, avec Cœur et conviction, il est évident que votre action laisse une empreinte durable dans nos deux villages.

Mais vous avez aussi préparé l'avenir en prenant, avec vos conseils successifs, des décisions stratégiques. Aujourd'hui vous laissez une commune solide, dynamique, et fière du chemin parcouru.

Maintenant, vous avez fait le choix de transmettre le relais. Ce geste est à l'image de votre parcours : responsable, réfléchi, fidèle à l'idée que l'engagement public est avant tout un service.

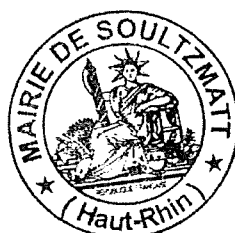
Avec mes collègues adjoints et toute l'équipe municipale, nous tenons à vous exprimer notre respect et notre profonde reconnaissance. Vous avez servi Soultzmat-Wintzfelden et ses habitants avec honneur.

Je forme le vœu que cette nouvelle étape de votre vie soit placée sous le signe de la sérénité et de l'épanouissement personnel, après tant d'années consacrées aux autres.

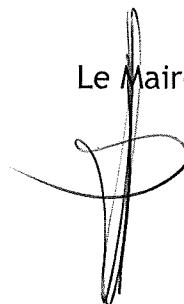
Monsieur le Maire, recevez ce soir l'expression de notre gratitude et de notre considération. »

Puis, l'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. l'Adjoint lève la séance à 21h12.

La secrétaire de séance
Valérie COITE BRUCKERT



Le Maire



Ensemble, ils ont traversé des joies immenses, surmonté des épreuves et profondément transformé notre commune.

« Quel immense bonheur d'avoir été votre maire pendant 43 ans. »

A la veille des élections, il souhaite à notre commune de trouver un nouveau porte-drapeau qui mènera ses belles couleurs toujours plus loin, plus haut, pour le plus grand bonheur de nos concitoyens.

Aussi, il se dit heureux de savoir que la grande majorité de l'équipe municipale sortante et qui l'a accompagnée souhaite reprendre le relais, sous la conduite du 1er Adjoint, André Schlegel, ils ont toute sa confiance pour assurer la continuité républicaine et l'avenir de la commune de Soultzmatt-Wintzfelden, au cœur de la Vallée Noble.

Il souhaite que les élections se passent au mieux pour chacun des candidats, comme c'était le cas lors des 7 campagnes qu'il a mené.

Une élection n'est pas un duel mais un moment démocratique qui doit se tenir dans le respect mutuel.

C'est dans cet esprit qu'il clôture cette dernière séance de son mandat et cède la parole à M. André Schlegel.

Intervention de Monsieur SCHLEGEL, adjoint au Maire

Monsieur SCHLEGEL prend la parole et salue Monsieur le Maire et ses collègues conseillers municipaux.

Il indique que ce soir a lieu un conseil municipal comme il y en a environ 60 durant un mandat, mais que c'est le dernier de ce mandat, et avec lui c'est aussi la conclusion de l'engagement public d'une grande intensité pour Monsieur le Maire.

Il s'adresse à Monsieur le Maire en ces termes :

« Exercer la fonction de maire est l'une des responsabilités les plus exigeantes de la République. Elle demande de la disponibilité constante, un sens aigu de l'intérêt général, du courage dans la décision et de la constance dans l'action.

Être maire, c'est accepter de ne jamais vraiment couper. C'est répondre au téléphone tard le soir. C'est porter les soucis des autres. C'est parfois encaisser des critiques, parfois injustes. C'est décider quand il faut décider, même quand c'est inconfortable. Tout ceci vous l'avez fait durant 43 années.

Durant ces années à la tête de notre commune, vous avez assumé cette responsabilité avec gravité, détermination et fidélité à vos convictions.

Vous avez conduit notre collectivité avec une vision claire : celle d'un développement équilibré, d'un service public de proximité, et d'une commune attentive à chacun de ses habitants. Sous votre autorité, des projets structurants ont vu le jour, des initiatives ont été portées avec ambition, et notre territoire s'est affirmé avec confiance.

Durant ces 43 années, vous avez porté haut les couleurs de Soultzmatt-Wintzfelden.